



Droit au allocation chomage

Par **nadia**, le **30/12/2009** à **13:13**

Bonjour,rnrnJ'ai travailler 2 ans pour la mairie d'asnières sur seine en tant que animatrice de centre de loisir. Mon contrat s'est terminé le 04 septembre 2009 je n'ai pas renouvelé mon contrat car j'ai demenagé "trop loin d mon travail" et ce metier necessitant une astreinte horaire (1 h le matin 2h le midi et 1 ou 2h le soir) ce qui au total me ferait rester dans la "rue" 6 heures.rnrnLa mairie refuse de m'indemniser mes allocations chomage "car ce n'est pas au assedic que j'ai cotisé mais a la caisse public donc a l'employeur de m'indemniser" mais il refuse car il me mentionne dans leur courrier "ne pas avoir quitté volontairement son emploi".rnrnMalgrès l'arreté du 13 janvier 2003 n° 229251, qui stipule bien ce refus d'ordre personnel que bien evidentement je leur ai envoyer recommander ainsi que d'autres demarches souvent assisté par la cgt.rnrnDonc voilà, depuis le 04 septembre je n'arrive pas à obtenir mon chomage malgrès toutes mes demarches et le soutient de plein d'autres mairies qui ne trouvent pas elles aussi sa logique du tout.rnrnJe vous serez tres reconnaissante de bien vouloir m'éclairer sur ce litige car je n'ai plus du tout de force de me battre seul en sachant que cela fait 4 mois que je suis sans revenu.rnrnJe vous remercie sincerement pour tout.rnrnCordialement.